

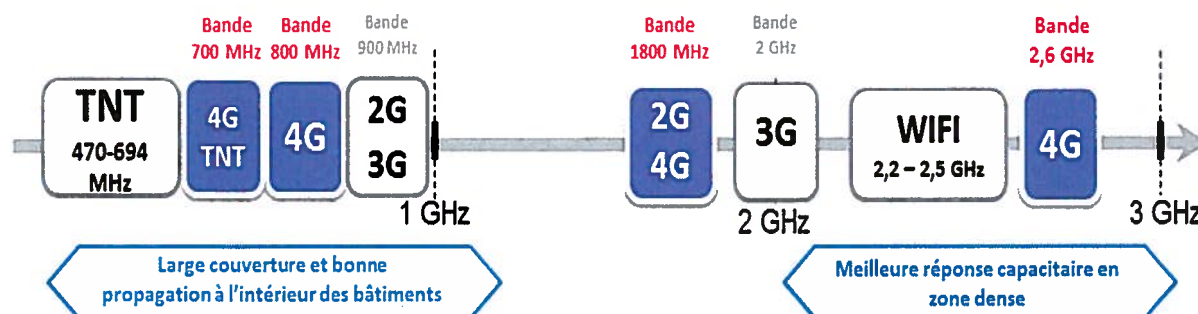
Déploiement de la 4G : des interférences possibles avec la TNT

L'utilisation d'**internet en mobilité**, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, s'est considérablement développée ces dernières années. En France, on compte désormais **33,6 millions de personnes** surfant sur la toile grâce à ces appareils (étude Médiamétrie - décembre 2015). Cette croissance se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace, à terme, de les saturer.

La 4G, technologie de téléphonie mobile, offre un **accès fluide à internet en mobilité** grâce à des débits importants. Elle apporte des **capacités supplémentaires** indispensables pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile et développer de nouveaux usages.

Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT

En France, les services de très haut débit mobile 4G peuvent se déployer dans quatre bandes de fréquences : celle des 700 MHz, celle des 800 MHz, celle des 1800 MHz et celle des 2,6 GHz.



L'**Agence nationale des fréquences (ANFR)**, établissement public de l'Etat, délivre des **autorisations** dans ces bandes aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G.

Plusieurs autorisations ont récemment été accordées dans votre commune, notamment dans les bandes 700 MHz et/ou 800 MHz. Ces bandes offrent une très